

L'Association des Amis DE LA REPUBLIQUE ESPAGNOLE devant le problème des rapports diplomatiques avec le franquisme

La France vient de désigner un Ambassadeur à Madrid.

Le Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, M. Edouard BONNEFOUS, a exprimé dans le « Figaro » du 25 décembre 1950 son point de vue favorable au rétablissement des relations diplomatiques avec FRANCO.

A cet article, le Secrétaire général de notre Association a répondu par une lettre restée sans réponse de M. Edouard BONNEFOUS. Nous jugeons utile de la faire connaître pour permettre de préciser la position présente du problème espagnol.

L'Association des Amis
de la République espagnole.

UN PROBLÈME MAL POSÉ

LES rapports franco-espagnols sont l'objet de controverses et de discussions où la polémique semble tenir plus de place que l'objectivité. De quoi s'agit-il dans le moment présent ?

De renouer des relations diplomatiques avec l'Espagne ? En aucune façon, puisqu'elles n'ont pas cessé. A la tête de notre représentation diplomatique à Madrid, il y a un chargé d'affaires, de même qu'à la tête de la représentation diplomatique espagnole à Paris, il y a un chargé d'affaires qui a, d'ailleurs, la dignité d'ambassadeur.

La seule question qui se pose est de savoir si — pour se conformer à la résolution votée récemment par les Nations Unies, invitant les Etats membres à envoyer des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires à Madrid — la France va, au lieu de maintenir un chargé d'affaires à Madrid, y nommer un ambassadeur ayant rang et prérogatives d'ambassadeur.

La question est donc loin d'avoir la portée et l'ampleur que certains pensent. Elle vient d'être prématurément placée sur le plan parlementaire par le dépôt d'une proposition de résolution jugée très inopportune par de nombreux députés de tous les partis et, ce qui est plus caractéristique encore, surtout par les partisans d'un resserrement des relations franco-espagnoles.

On reprochait à cette proposition de résolution, demandant que l'on « renoue des relations diplomatiques normales avec l'Espagne », d'en faire l'objet d'un débat politique, avec toutes les conséquences que cela ne pouvait manquer de provoquer, alors qu'il s'agit essentiellement, dans le cas présent, d'une décision d'ordre gouvernemental à laquelle il est souhaitable de ne pas mêler la politique ou l'esprit partisan.

Du point de vue purement formel, n'est-ce pas l'essence même du régime parlementaire que de laisser l'exécutif agir et prendre les initiatives sous le contrôle du législatif ?

Vouloir faire faire par le législatif ce qui est du ressort de l'exécutif, c'est aller plus loin que la Constitution de 1946, cependant si critiquable

par ailleurs. C'est favoriser la confusion des pouvoirs et retomber dans les errements d'un gouvernement d'assemblée.

Mais là où, cette fois, on allait atteindre les limites du paradoxe, c'est que, après le dépôt de cette proposition, le rapport qui fut fait et la discussion qui suivit, on apprenait, au moment de passer au vote en commission, que son auteur décidait « in extremis » de la retirer.

Changement d'attitude qui ne pouvait s'expliquer que de deux façons : soit qu'il ait inopinément considéré l'envoi d'un ambassadeur en Espagne comme n'étant plus souhaitable, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'il reconnaissait enfin, mais trop tard, que, une telle initiative étant d'ordre gouvernemental, la discussion parlementaire ne pouvait que compliquer la question et aller à l'encontre du but. Le vote qui suivit après ce retrait perdait donc sa signification et se trouvait, de ce fait, sans sanction, puisqu'il intervenait à l'occasion d'une proposition qui avait cessé d'exister. On reconnaît qu'il était difficile de pouvoir, avec les meilleures intentions du monde, mieux desservir la cause que l'on entendait favoriser. Ainsi qu'il fut dit avec esprit par certains, cette politique, fait penser à la fable du pavé de l'ours.

Pour les raisons d'ordre général invoquées plus haut, je ne pense pas qu'il soit souhaitable que le législatif cherche à sortir de son rôle et à se substituer à l'exécutif en pareille matière. Absolument différent est la position du président de la commission quand il s'agit d'approuver ou de rejeter un traité, une convention internationale, un texte ou une initiative gouvernementale engageant la responsabilité de la France.

Si, à titre purement personnel, et non en tant que président de la commission des Affaires étrangères divisée en deux parties égales, dans cette affaire, ainsi qu'on a pu le constater, on me demande mon opinion sur l'envoi d'un ambassadeur à Madrid je suis d'autant moins gêné de l'exprimer qu'elle est déjà connue de certains puisque je l'ai donnée publiquement, et à plusieurs reprises, chaque fois que la question m'a été posée.

Notre attitude doit s'inspirer du noble aphorisme de Spinoza : « Ne pas s'indigner mais comprendre. » Au lieu de nous décider en partant de considérations partisans, raisonnons sur des données positives. Parmi les arguments qui peuvent être formulés dans des sens différents, trois devraient à mon avis l'emporter.

D'abord, il serait dangereux, et hautement regrettable, dans les circonstances actuelles, que l'unité de vues et d'attitude des puissances démocratiques ne soit pas maintenue. La France n'a aucun intérêt à se dissocier des Etats-Unis et de l'Angleterre et ceci ne s'applique pas qu'à l'Espagne. Nos intérêts sont communs. Nos buts sont identiques. Notre attitude doit être parallèle. Toute dissonance ne peut que défavoriser la cause de la liberté à laquelle nous sommes également attachés.

D'autre part — et d'un point de vue purement matériel — la France a fait l'expérience très coûteuse pour son économie — certains l'estiment à plusieurs dizaines de milliards — de la rupture des relations économiques avec l'Espagne. Rupture qui fut d'autant plus vaine qu'elle ne fut pas suivie par les autres puissances. Allons-nous persévérer dans cette voie ? Ne pas être sur un pied d'égalité avec les autres pays c'est leur donner inévitablement des avantages à son propre détriment.

Enfin, si les raisons purement idéologiques — dont je ne méconnais ni la valeur ni le poids — font encore hésiter certains, je crois dangereux d'y céder en pareille matière.

Si les considérations de système politique ou de régime devaient, en effet, peser sur l'établissement des relations diplomatiques entre les Etats, nous nous engagerions sur une voie périlleuse.

En ce cas, nous devrions mettre également en cause nos relations diplomatiques avec les pays situés derrière le rideau de fer et en général avec tous les pays qui ne respectent pas la liberté à laquelle nous restons inébranlablement attachés.

EDOUARD BONNEFOUS.

Député de Seine-et-Oise.

*
**

Monsieur le Président,

Je viens d'avoir l'honneur de lire dans « Le Figaro » du 25 décembre 1950, sous le titre : « Un problème mal posé », le commentaire par lequel, répondant à la censure de ce journal, vous entendez justifier la présence d'un ambassadeur à Madrid.

Vous écrivez que semblable décision, d'une part relève de la seule initiative gouvernementale, d'autre part, se justifie par des considérations de convenance internationale, d'intérêt matériel et de neutralité idéologique (hors nos frontières, s'entend).

Eu égard à l'honorabilité de votre personne et l'intérêt que représente votre prise de position du fait de votre qualité, nous nous permettons de formuler les observations suivantes, dont nous osons espérer que vous voudrez bien prendre connaissance.

**

La désignation d'un ambassadeur à Madrid relèverait du seul exécutif, suivant la forme et l'esprit du régime parlementaire ?

Cette affirmation, sous la plume du parlementaire que vous êtes, constitue bien l'aveu que la pratique du régime n'a pas encore acquis dans notre pays — ou tant la tradition antiparlementaire que le césarisme sont restés extrêmement vivaces et sans cesse renouvelés — son point d'équilibre. Il est facile d'imaginer le sort qui serait fait à pareille proposition à la Chambre des Communes ou au Sénat américain.

Assurément, le gouvernement est libre du choix de l'ambassadeur, sous réserve de la censure postérieure de l'Assemblée qui récemment entendait critiquer les mesures prises à l'encontre de deux officiers généraux. Mais le principe de l'ambassade constitue un problème préalable de nature politique et pose également une question budgétaire. Il n'est que temps de voir une assemblée réagir enfin contre l'emprise sans cesse grandissante des bureaux dont les décisions souveraines sont en définitive et en dépit de toutes les consultations populaires, entérinées par ceux qui devraient représenter le peuple français.

**

La considération de convenance internationale qui militerait en faveur de la désignation envisagée se résume en la nécessité de maintenir l'unité des puissances démocratiques. Il serait « dangereux et hautement regrettable » que notre attitude ne fut pas « parallèle ».

La France ne peut-elle donc conserver la moindre initiative diplomatique du fait du Pacte Atlantique ?

A quoi bon entretenir alors une diplomatie distincte et chers deniers ?

Le Pacte Atlantique constituerait-il un véritable assujettissement ?

Aucun traité n'emporte semblables obligations à moins que celles-ci ne soient formelles. Tel n'est pas le cas en l'espèce.

Au surplus, en Extrême-Orient, la Grande-Bretagne ne poursuit-elle pas une politique personnelle à l'égard de Pékin ? La France, puissance continentale en Europe, possède des préoccupations distinctes de celles des puissances maritimes.

**

Le prétexte économique est également sans valeur. La rupture des relations économiques avec l'Espagne constituerait pour la France « une expérience très coûteuse » que certains « estiment à plusieurs dizaines de millions ».

Où sont la comptabilité exacte ? les preuves écrites ?

Ces relations économiques n'existent-elles pas aujourd'hui ? N'y a-t-il pas à Madrid un chargé d'affaires et une représentation commerciale ?

La présence de l'ambassadeur n'a rien à voir en la circonstance.

**

La troisième considération est le plus important à nos yeux : il pose le problème sur son plan moral.

Pour éviter de l'aborder comme tel, on qualifie ces données de raisonnement « purement idéologique » ; puis on le tourne de façon suprenante sous la plume de son auteur, affirmant que nos relations extérieures ne doivent pas être fonction du régime interne des Etats.

Assurément, la République française entretient d'excellents rapports diplomatiques avec, par exemple, l'Arabie séoudite qui constitue un parfait Etat féodal et esclavagiste.

Il est également possible que derrière le « rideau de fer », suivant la formule employée, les conjonctures historiques soient dans certains pays telles que les formes ou les apparences de la liberté soient distinctes de celles qui existent chez nous et qui satisfont une majorité dans une très large mesure.

Mais ni l'Arabie séoudite, ni ces pays d'au-delà « le rideau de fer » n'ont le 3 juin 1940 exprimé à HITLER leur enthousiasme, leur admira-

tion et leur émotion parce que celui-ci avait glorieusement écrasé l'armée française.

Celui-là est FRANCO, auquel votre ambassadeur ira porter souhaits de bonheur et de prospérité. C'est l'incroyable faute de MUSSOLINI attaquant la Grèce et échouant dans son attaque, qui a empêché FRANCO de transformer ses vœux en une officielle camaraderie des armes.

FRANCO est l'ennemi de la France et de la résistance française. La décision de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies du 4 novembre 1950 qui a abrogé la résolution 39 adoptée le 12 décembre 1946 recommandant aux Etats membres de rappeler de Madrid leurs ambassadeurs, laisse entièrement subsister les autres paragraphes de cette solution du 12 décembre 1946 constatant que FRANCO a fait le jeu des puissances de l'Axe et que son régime est un régime fasciste.

Pourquoi alors prier FRANCO à notre table ?

Parce que les U.S.A. veulent armer quelques divisions espagnoles ?

Qu'ils les arment !

Ils se sont trompés en Extrême-Orient. Qu'ils renouvellent leur erreur en Europe ! Les U.S.A. ont armé quelques divisions de nationalistes chinois ! On sait aujourd'hui entre les mains de qui se trouvent ces armes.

Ainsi que dans son discours de réception à l'Académie française le disait à peu près le maréchal JOFFRE : une armée vaut ce que vaut la cause qu'elle sert !

Que fera des armes qui lui seront remises le peuple espagnol oppressé par FRANCO ?

Et pour ces quelques « soldats » combien d'autres seront perdus.

Un mal ne peut être combattu par un autre mal.

Si la liberté est menacée, ce ne sont pas ses ennemis avérés — et qui au surplus ont été les ennemis de la France — qui pourront accroître sa défense.

Votre ambassadeur recevant FRANCO à Madrid aura pour invités d'honneur les pendus de Nuremberg.

Alors ? En la fin de l'année 1950, le premier Magistrat de l'Etat et le Chef du Gouvernement ont adjuré les Français de faire l'effort moral et matériel nécessaire pour retrouver les véritables valeurs humaines !

Et la première mesure de ce Gouvernement, sous la signature du Président de la République, serait d'envoyer un ambassadeur chez FRANCO.

Qui pourrait ensuite accepter avec confiance les paroles entendues et aussitôt démenties. Aux déceptions matérielles, s'ajoutera le découragement irremédiable.

Telles sont, Monsieur le Président, les observations que nous nous permettons de vous soumettre en unissant les arguments de la raison aux élans du cœur. Suivant ces facteurs, se dirigent les sociétés.

L'attitude prise nous paraît conforme à celle du philosophe que vous citez, fort inexactement d'ailleurs et qui, contrairement à ce que vous paraissez supposer, connaissait les mouvements légitimes de l'âme. Lorsque, préparant la réaction de 1672, les réactionnaires orangistes eurent fait assassiner ses amis, les frères de WITT, le républicain SPINOZA se trouva dans la rue pour clamer son indignation en dénonçant les « Ultimi barbarorum ».

Il est ce « dernier des barbares » celui que vous voulez aujourd'hui assoier à vos côtés pour dénier à votre cause toute justification et la priver de toute efficacité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos déferents et dévoués sentiments.

Le Secrétaire Général :

G. MONCORGE.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA REPUBLIQUE ESPAGNOLE

Siège : 10, Rue des Pyramides — Bureau n° 24

PARIS (1er)